



CENTRE SOCIAL DU CHÂTEAU DE L'HORLOGE

Année : 2026/2027

ACCUEIL DE LOISIRS & ACTIVITÉS

Ecole :

Classe :

ACM : ☐

ACCUEIL JEUNES : ☐

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE, : ☐

AUTORISATION PARENTALE

J'autorise mon enfant à partir seul en fin de journée : oui ☐ non ☐

J'autorise mon enfant à partir avec les personnes suivantes (pour les enfants non autorisés à partir seul) :

Nom, Prénom, lien de parenté :	N°Tél :
Nom, Prénom, lien de parenté :	N°Tél :
Nom, Prénom, lien de parenté :	N°Tél :
Nom, Prénom, lien de parenté :	N°Tél :
Nom, Prénom, lien de parenté :	N°Tél :

Pour les personnes ayant un droit de garde exclusive, faire parvenir un document du tribunal spécifiant les personnes non habilitées à venir chercher l'enfant.

J'autorise l'utilisation de l'image de mon enfant dans le cadre des activités du Centre Social et Culturel du Château de l'horloge (*cf fiche adhésion*) : oui ☐ non ☐

J'autorise mon enfant à participer au groupe WhatsApp jeunes : : oui ☐ non ☐

Fait à Aix-en-Provence, le

Signature « Lu et approuvé »



CENTRE SOCIAL DU CHATEAU DE L'HORLOGE
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Code de l'Action Sociale et des Familles

FICHE SANITAIRE DE LIAISON – 2026-2027

L'ENFANT :

NOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :Lieu de naissance :	
GARCON ☐	FILLE ☐
Téléphone :	

RESPONSABLES DE L'ENFANT :

Responsable 1	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
.....	
Mail (écrire en majuscules)	Mail (écrire en majuscules)
.....	
Tel	Tel

Nom et tél du médecin traitant :

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS : (votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, dentaires, etc, accident, crises compulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et précautions à prendre
.....
.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical Oui ☐ non ☐

Si oui, fournir une ordonnance récente et les médicaments (uniquement pour les sorties et les séjours)

CERTIFICAT DE VACCINATION :

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES

RUBEOLE OUI ☐ NON ☐	VARICELLE OUI ☐ NON ☐	ANGINE OUI ☐ NON ☐	RHUMATISME OUI ☐ NON ☐	SCARLATINE OUI ☐ NON ☐
COQUELUCHE OUI ☐ NON ☐	OTITE OUI ☐ NON ☐	ROUGEOLE OUI ☐ NON ☐	OREILLONS OUI ☐ NON ☐	

REPAS (à entourer) : VEGETARIEN AVEC VIANDE SANS PORC

ALLERGIES : ASTHME OUI NON MEDICAMENTEUSE OUI NON ALIMENTAIRE OUI NON AUTRES :

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si PAI le signaler)
.....
.....

DECLARATION DES PARENTS :

Je soussigné(e), responsable légal de

l'enfant.....déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et :Autorise les responsables à faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale de première urgence qui s'avérerait nécessaire en cas d'accident.

Signatures du ou des responsables légaux précédé de la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU SECTEUR JEUNES

1-Inscription :

Le secteur jeunes reçoit tous les adolescents âgés de 11 à 17 ans à condition de remplir les modalités suivantes :
Être adhérent, remplir et fournir les documents relatifs à la réglementation :

- Photocopie de l'attestation d'assurance
- Photocopie de l'attestation CAF

Respecter le règlement de fonctionnement et s'acquitter du montant de l'adhésion.

2- Horaires du secteur jeunes :

Les horaires de fonctionnements du secteur jeunesse varient en fonction des périodes. Ainsi nous adaptons ceux-ci en fonction des besoins des adolescents :

- Activités mercredis de 14h00 à 18h30
- Soirées : certains vendredis de 16h à 18h30
- 2 samedis par mois : horaires et planning convenus avec les jeunes
- L'accompagnement scolaire collégien : les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00
- Vacances scolaires de 9h00 à 18h00 (du lundi au vendredi)

3. Le fonctionnement du secteur jeunes :

Le secteur jeunes se décompose en plusieurs actions différentes permettant une offre éducative et de loisirs très variée :

L'accueil de jeunes (14-17 ans) et l'ACM ados (11-13 ans) permettent de proposer des activités aux adolescents les mercredis après-midi, 3 soirs par semaine, 2 samedis par mois, et les vacances scolaires. Ainsi les "jeunes" pratiqueront des activités : sportives, artistiques, culturelles, numériques, de santé, de bien-être, de développement durable et de citoyenneté dans le cadre du projet pédagogique. Ils pourront également profiter des locaux de l'espace de jeunes et du matériel audio-visuel mis à disposition. Une participation financière supplémentaire pourra être demandée en fonction des activités réalisées.

L'accompagnement à la scolarité proposé en soirées permet un suivi des collégiens aussi bien sur plan pratique que méthodologique. Les animateurs et intervenants aideront les élèves à réaliser leurs devoirs, à revenir sur leurs difficultés tout en leur donnant des conseils d'organisation. Les parents pourront également participer, avec leurs enfants, à des initiations à l'utilisation de l'interface Pronote, dans le cadre de la réussite éducative.

Nous demandons aux parents ou aux adolescents de bien vouloir prévenir au plus tôt l'accueil du Centre Social en cas d'absence ou de retard.

4-Locaux :

Le secteur jeunes assure son activité dans les locaux du centre social du Château de l'Horloge, situé au 50 place du château de l'horloge, à Aix en Provence. Ainsi 2 salles d'activités et une salle multimédia sont mises à disposition pour accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles. Nous disposons également de matériel sportif, informatique, pédagogiques, ludiques, ou autres, au service des jeunes. Les jeunes doivent s'engager à en faire bon usage et à prendre soin de chaque matériel.

Afin de prendre soin du matériel technologique et d'éviter tout incident, il est interdit de consommer de la nourriture et des boissons dans la « salle des jeunes du CSCH » ou dans d'autres lieux contenant ce type de matériel.

5-Consignes d'hygiène, santé, et sécurité :

Toutes les activités et sorties se déroulent conformément à la réglementation de la DESDEN.

Hygiène et santé : Si les jeunes présentant un problème de santé ponctuel (fièvre, maux divers) ne peuvent être accueillis au secteur jeunes. Si un problème de santé se révèle au cours de la journée, nous contacterons les responsables légaux. En cas d'accident, même bénin, le centre fera appel aux pompiers, seules habilités à intervenir et évaluer la nécessité ou non d'un transport vers l'hôpital le plus proche. En cas de maladie contagieuse, le retour sur la structure ne pourra se faire qu'avec un certificat de non contagion délivré par le médecin.

Pour tout traitement médical en cours, l'ordonnance établie par le médecin est obligatoire. Sans cela le responsable ne pourra pas administrer de traitement. En cas d'allergie spécifique la mise en place d'un Protocole Alimentaire Individuel est obligatoire. Les allergies ou tout autre aspect relatif à la santé du jeune ainsi que les régimes alimentaires doivent être spécifiés aux animateurs et au référent jeunesse.

6-Repas :

L'accueil l'ACM ADOS ne prévoit pas les repas même pendant les vacances scolaires. Il sera donc demandé aux adolescents d'amener leur repas pour les accueils en journée.



7-Tarifs :

Une adhésion annuelle est demandée aux adolescents :

- Individuelle : 7 euros
- Familiale (à partir de deux personnes) : 12 euros

Durant les vacances scolaires une participation sera demandée, elle sera calculée en tenant compte du QF CAF, tarif disponible sur notre site internet : www.cschateauhorloge.fr

8-Inscriptions et annulations :

Pour pouvoir fréquenter l'accueil de jeunes, il faut être adhérent et avoir fourni le dossier sanitaire

- Pour les mercredis et les soirées accueil libre sans inscriptions
- Pour l'accompagnement scolaire inscription auprès du référent jeunesse
- Pour les vacances scolaires accueil en journée pleine, inscription et règlement obligatoire des journées réservées
- En fonction des activités du samedi il pourra être mis en place des inscriptions obligatoires et/ou des règlements d'avance

Le règlement échelonné est accepté.

Les annulations et absences :

Pour les vacances annulation possible jusqu'à 10 jours avant le début de la période.

Les absences pour maladie et ou accident, sur présentation d'un justificatif, donneront lieu à un avoir après application de 2 jours de carence.

Les absences injustifiées ne pourront générer ni de remboursement ni d'avoir.

9-Assurances :

L'assurance de notre association ne couvre pas les pertes et vols des effets personnels des jeunes pendant le temps d'accueil du l'ACM ADOS. Ainsi nous déclinons toute responsabilités en cas de pertes, de vols ou de dégradations de matériel.

10-Règles de vie quotidienne :

Concernant les règles à respecter au sein du centre social et tout particulièrement celui du secteur jeune, Le Conseil d'Administration et l'équipe de permanent, vous rappellent les points essentiels au bon fonctionnement du centre social :

Nous insistons sur le fait que le centre respecte les idéaux laïques et, en ce sens, il est accessible à tous. Il nous semble essentiel que cette démarche soit respectée pour le bien-être de tous. Aucune forme de racisme, ni d'exclusion n'est acceptable au secteur jeune

Aucune forme de violence qu'elle soit physique ou morale n'est autorisée.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux du centre social et aux abords de ce dernier.

Tous les adultes fréquentant le secteur jeune doivent se comporter en adulte responsable auprès des adolescents.

Exclusion : Toute famille qui ne sera pas à jour de ses règlements ne pourra réinscrire son enfant.

De même, un jeune dangereux (pour lui-même ou pour les autres) ou qui ne respecte pas les règles de vie en collectivité sera exclu du secteur "jeunes".

Nous nous réservons le droit de procéder à une exclusion en cas d'attitude irrespectueuse envers un membre de l'équipe du centre ou d'un adhérent.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et d'en accepter les dispositions.

Fait à Aix en Provence, le.....

Signature

Précédé de la mention « lu et approuvé »